FICHE INNOVATION

Intéressement financier des salariés aux économies d'énergie

Les salariés sont intéressés via leur prime d'intéressement aux économies d'eau et d'énergie de l'ensemble du domaine LR suivant plusieurs critères. (voir « suppléments d'information »)

Chai du château Lafite Rothschild à Pauillac (33)
MOA : Château Lafite Rothschild

Thématiques BDNA concernées

- **GESTION DE PROJET**
- TERRITOIRE ET SITE
- SOCIAL ET ÉCONOMIE
- **ÉNERGIE**
- **EAU**
- MATÉRIAUX
- CONFORT ET SANTÉ

Type d'innovation

- LES SOLUTIONS TECHNIQUES
- LES OUTILS AU SERVICE DE LA FILIÈRE BTP
- LES SERVICES INNOVANTS
- AUTRES : Sociale

Évaluation du caractère innovant de la solution

La maîtrise d'ouvrage expérimente pour la première fois la solution innovante sur son opération

La solution est expérimentée pour la première fois pour ce type de bâtiment ou en région Nouvelle-Aquitaine

Des études, essais ou développements spécifiques sont menés pour mettre en œuvre la solution

Une expérimentation de la solution échelle 1 doit être réalisée avant sa mise en œuvre

La mise en place de l'innovation nécessite l'achat d'équipement ou d'outils spécifiques par l'équipe projet

L'innovation entraîne des changements de pratiques importants qui nécessite un accompagnement spécifique

Plusieurs membres de l'équipe (conception et/ou réalisation) qui sont impactés par la solution ne l'ont jamais expérimenté et doivent y être formés

L'entreprise de mise en œuvre de la solution doit former des membres de son équipe ou un chantier formation est réalisé

Des membres de l'équipe de maitrise d'œuvre doivent se former et/ou réaliser des études spécifiques sur la solution (qui ont demandées un temps d'investissement important)

Bénéfices apportés par l'innovation au projet

Meilleur qualité/prix

Réponse à un nouveau besoin ou un nouvel usage

Impact environnemental/ social

Meilleur délai

Amélioration d'un processus organisationnel

Autres bénéfices à indiquer :

Difficultés rencontrées sur la mise en place de l'innovation

- TECHNIQUES
- RÉGLEMENTAIRES/ ASSURANTIELS
- ÉCONOMIQUES
- AUTRES

Suppléments d'information sur l'innovation

Critères prime d'intéressement :

- si conso d'eau année N est < conso d'eau moyenne des 2 années précédentes
- si conso d'énergie année N est < conso d'énergie moyenne des 2 années précédentes
- Si une des 2 conditions est atteinte alors l'objectif est atteint

Cluster construction et aménagement durables